

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 54 - Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution d'aides

Délibération n° 008416

Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution d'aides

Rapporteur : Mme Laurence MULOT CESARI, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°2	08/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre de l'OPAH RU 2020 - 2025, un règlement d'aide a été adopté, puis modifié en date du 29 février 2024. En fin d'OPAH RU, la Ville de Besançon a adopté le 18 juin 2026 un nouveau règlement d'aide sur fonds propres en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville. Il est proposé d'attribuer quatre subventions de la Ville de Besançon à des propriétaires dont les projets, suffisamment aboutis, répondent aux attentes en matière de modernisation de l'habitat.

Depuis 2018, la ville de Besançon est lauréate du programme national Action Cœur de Ville. Dans ce cadre, la collectivité a mis en place différentes actions afin de redynamiser le centre-ville. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) a été mise en place pour une durée de 5 ans (août 2020 - août 2025) dans une partie du centre-ville de Besançon.

Plusieurs mois avant la fin de l'OPAH RU, un nombre important de demandes d'aides auprès de la ville de Besançon a été constaté. Ainsi, afin de garantir la continuité de l'action publique, la ville a adopté un règlement d'attribution des aides sur fonds propres. Un premier règlement a été adopté lors de la séance du 19 juin 2025. Puis, un deuxième règlement a été adopté le 18 juin 2026. Il est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2026. Il précise les conditions d'octroi et les modalités administratives de versement des aides.

Dans le présent rapport, les dossiers 56, 57 et sont concernés par le règlement adopté par le conseil municipal en date du 19 juin 2025. En effet, ces dossiers ont été déposés après la date de la fin de l'OPAH RU (24/08/25) et au moment où le premier règlement indiqué ci-dessus avait débuté.

Suite à l'instruction des dossiers n°56, n°57 et n°58 et conformément au règlement d'attribution des aides financières de l'OPAH-RU, il est proposé d'attribuer des subventions, pour un montant total de 9 975 €

Aide à la modernisation de l'habitat en cœur de ville (OPAH-RU)				
Numéro de dossier	N° aide	Nature de l'aide	Nombre de projets éligibles	Total prévisionnel
56	20	Aide à la création ou amélioration d'une terrasse	1	2 975 €
57	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €
58	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000€
	20	Aide à la création ou amélioration d'une terrasse	1	3 000€
TOTAL				9 975 €

Pour les dossiers 56 et 57, la subvention sera versée à l'achèvement des travaux, après :

- présentation des factures acquittées.
- et délivrance par le service Autorisations du Droit des Sols de l'attestation de conformité.

Pour le dossier 58, la subvention sera versée à l'achèvement des travaux, après :

- présentation des factures acquittées.
- et soit :
 - visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU permettant la signature du document intitulé « Prime aide ville Besançon ».
 - ou délivrance par le service Autorisations du Droit des Sols de l'attestation de conformité.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 204.515.20422.0020008.10012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue des aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 9 975 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement